

Agence des Normes et de la Qualité

Direction Générale

Direction de l'Administration et des finances

Sous-Direction du Budget et Patrimoine

Services des Marchés et Contrats



DECISION N°

0 0 0 9 3

/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC DU

02 OCT 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REALISATION D'UN AUDIT DU SYSTEME DE DIGITALISATION DES PROCESSUS METIERS DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ,

Vu la constitution ;
 Vu la loi N°92/007 du 14 Aout 1992 portant Code du Travail ;
 Vu la loi N°96/11 du 05 Aout 1996 relative à la normalisation ;
 Vu la loi n°2017- 010 du 22 juillet 2017 portant Statut général des Etablissements Publics ;
 Vu La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
 Vu La loi n°2024/13 du 13 décembre 2024, portant Loi de Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret N°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
 Vu le décret n°2010/34 du 04 février 2010 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de L'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) ;
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
 Vu le décret N°2013/160 du 15 mai 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'arrêté N° 581/MINFI du 17 Mai 2013 portant nomination d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu L'Arrêté N°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Etablissements Publics ;
 Vu le décret N°2019/2143 du 19 mars 2019 portant réorganisation de de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, a Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu la résolution N°02/ANOR/CA du 13 décembre 2024, portant approbation du Budget de l'Agence des Normes et de la Qualité pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°05/AONO/ANOR/CIPM/2025 du 29 août 2025 pour le recrutement d'un cabinet d'audit du système de digitalisation des processus métiers de l'Agence des Normes et de La Qualité ;

Considérant la proposition d'attribution n°008/2025/L/ANOR/CIPM du 26 septembre 2025 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR ;

Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : l'ETS I.T.S est attributaire du marché relatif à l'appel d'offre susmentionné pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS I.T.S	49 303 000(quarante-neuf millions trois cent trois mille)	58 793 828 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cents vingt-huit) Francs CFA	03 mois

IMPUTATION BUDGETAIRE : 59-39 004-06-01-07-000008/61919 ANOR Exercice : 2025

B.P : 8570 Yaoundé, NIU : P077900417473H

RIB : 10005-00024-04142601001-97 (Afriland First Bank)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- DAF/ANOR
- CF /ANOR
- AC/ANOR
- Président CIPM
- Chronos/Archives



02 OCT 2025

DIRECTEUR GÉNÉRAL (ai)

Chantal Anddy